

DEMANDE DE LICENCE DE PECHE A PIED**Demande à retourner par courrier AU CDPMEM de rattachement du demandeur**

(le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)

Secteur : REGION BRETAGNE	Campagne 2020-2021	
PRIX DE LA LICENCE : 65 € à l'ordre du CRPMEM de Bretagne - Timbres voir pages 2&3	DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 01 janvier et le 31 janvier 2020	
	Dossier Reçu :	Cachet du CDPM :
ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande déposée hors délai, sauf 1ère installation		

Demandeur ENIM	N° ENIM :		N° PERMIS PAP :	
Demandeur MSA	N° MSA :			
NOM et PRENOM de l'employeur (si demandeur salarié) :				
NOM & PRENOM du DEMANDEUR :				
Adresse :				
Code Postal et VILLE :				
Téléphone Fixe :		Tél. Portable :	Email :	
Date de Naissance :		N° SIRET :		

EN CAS D'UTILISATION D'UN NAVIRE

NAVIRE :		N° Immat.		PROPRIETAIRE :	
Type de navire :		Longueur		Puissance	CV KW Date d'achat
Permis de navigation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non : Demande de régularisation effectuée auprès du CSN : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
Carte de circulation : <input type="checkbox"/> plaisance <input type="checkbox"/> professionnelle			Permis d'armement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

 Je soussigné certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts ; ET :

<input type="checkbox"/>	Avoir demandé un permis pêche à pied 2020-2021	Signature du demandeur
<input type="checkbox"/>	Etre à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires	
<input type="checkbox"/>	Prendre connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche	
<input type="checkbox"/>	Avoir fourni les statistiques de pêche pour la campagne précédente	

Joindre à la présente demande les pièces figurant ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	JUSTIFICATIF DE DEMANDE DE PERMIS DE PECHE A PIED 2020-2021
<input type="checkbox"/>	REGLEMENT DE LA LICENCE A L'ORDRE DU CRPMEM DE BRETAGNE
<input type="checkbox"/>	REGLEMENT CORRESPONDANT AUX TIMBRES (1 CHEQUE PAR TIMBRE A L'ORDRE DU CRPMEM DE BRETAGNE)
<input type="checkbox"/>	Attestation paiement CPO
<input type="checkbox"/>	Photocopie d'attestation d'affiliation MSA ou ENIM
<input type="checkbox"/>	Si utilisation d'un navire : acte de Francisation (pour les nouvelles demandes et les 1ères Installations)
<input type="checkbox"/>	Joindre une PHOTO pour toute nouvelle demande ou 1ère installation

NOM & PRENOM DU DEMANDEUR

N° PERMIS PECHE A PIED

Je demande une licence pêche à pied sur le littoral de la région Bretagne pour les timbres suivants

Départements ou Quartier Maritime		Timbres Espèces/Gisements	Je demande le timbre en tant que			
			Renouvellement	Nouvelle Demande (a)	1 ^{er} installation	Contribution (b)
22 Côtes d'Armor	Littoral du secteur de Paimpol	Coques et Palourdes - Banc du Guer				100 €
		Coques et Palourdes - Plougrescant / Pleubian - Pleubian Lanmodez				60 €
		Coques et Palourdes - Goastrez (Trebeurden)				60 €
	Littoral du secteur de Saint Brieuc	Coques et Palourdes de la baie de Saint Brieuc				80 €
		Coques et Palourdes de la baie de Binic				60 €
		Coques et Palourdes - La Ville Ger en Rance				350 €
		Moules Saint Brieuc				80 €
		Huîtres creuses "Gisement de Pordic"				60 €
		Coques et Palourdes Lancieux-Arguenon-La Fresnaie				80 €
	Littoral du département des Côtes d'Armor	Autres coquillages (à l'exception des espèces déjà soumises à un timbre)				200 €
		Poissons				60 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				100 €
29 Finistère	Littoral du département du Finistère	Tellines				200 €
		Crustacés (à l'exception des anatifes)				50 €
		Hors gisement				100 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				100 €
	Littoral du secteur d'Audierne	Oursins				100 €
		Anatifes				50 €
	Littoral du secteur de Douarnenez	Oursins				100 €
	Littoral du secteur du Guilvinec	Coques & Palourdes de la rivière Pont L'Abbé				100 €
		Poissons				50 €
	Littoral des secteurs de Morlaix Brest Camaret	Coques - baie de Locquirec				100 €
		Coques et palourdes Nord-Finistère (MX, BR et CM)				200 €
		Huîtres - Rade de Brest				50 €
Poissons Nord Finistère					50 €	

NOM & PRENOM DU DEMANDEUR

N° PERMIS PECHE A PIED

Départements ou Quartier Maritime		Timbres Espèces/Gisements	Je demande le timbre en tant que			
			Renouvellement	Nouvelle Demande (a)	1 ^{ère} installation	Contribution (b)
35 Ille et Vilaine	Littoral du département d'Ille et Vilaine	Coques et palourdes - Baie du Mont Saint-Michel / Rance (C)				500 €
		Moules - Banc des Hermelles				150 €
		Crustacés - Ille et Vilaine				150 €
		Poissons - Ille et Vilaine				150 €
		Hors-Gisement (sauf coques et palourdes) - Ille et Vilaine				150 €
56 Morbihan	Littoral du département du Morbihan	Coques et palourdes (à l'exception de la rivière d'Étel)				1000 €
		Tellines				290 €
		Huîtres creuses				125 €
		Animaux vermiformes (ex vers marins)				115 €
		Crustacés (à l'exception des anatifes)				100 €
		Poissons				100 €
		Moules				105 €
		Coquillages (à l'exception des espèces déjà soumises à un timbre)				100 €
		Pouces-pieds				140 €
	Littoral du secteur de Lorient	Coques et palourdes - Rivière d'Étel				310 €
	Oursins				250 €	

(a) Les timbres pour lesquels la case est grisée ne sont pas accessibles.

(b) JOINDRE UN CHEQUE DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION, LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DE BRETAGNE
POUR CHAQUE TIMBRE DEMANDE

(c) Conformément à la délibération cadre régionale "PAP-CRPM - A", seuls les demandeurs en situation de première installation ayant réalisé, ou étant inscrits au stage de formation, sont éligibles pour l'obtention de ce timbre

NOMBRE DE TIMBRES DEMANDES POUR LA LICENCE PECHE A PIED

RAPPELS :

- 1) Les critères de priorité pour l'attribution des licences et timbres sont définis au sein de la délibération cadre régionale "PAP-CRPM - A". Nous vous rappelons que le premier critère de priorité est l'antériorité lors de la campagne précédente (demandes en renouvellement).
- 2) Les délibérations du CRPMEM de Bretagne sont en ligne sur www.bretagne-peches.org
- 3) L'obtention de la licence et, le cas échéant, de timbre ne dispense pas les titulaires de se conformer aux normes de traçabilité et de santé publique notamment en ce qui concerne la détention des bons de transport.
- 4) L'ouverture de certains gisements sera dépendante des résultats des visites préalables de gisement. Les demandeurs seront alors avisés de la situation de ces gisements.

Cadre réservé au CDPMEM

Dossier complet

Dossier incomplet

ObservationsPièces manquantes